

ASEOR

Association pour la Sauvegarde et l'Environnement d'Orsay

*À la suite de son Assemblée Générale tenue le **29 janvier 98**,
L'ASEOR rappelle aux Orcéens les grands principes de son action.*

**SON OBJECTIF NE CHANGE PAS :
CONSERVER ET, DANS LA MESURE DU POSSIBLE,
AMELIORER LA QUALITE DE LA VIE A ORSAY**

Les habitants d'Orsay apprécient leur cadre de vie où ils retrouvent :

- un bourg résidentiel qui, par l'étendue et la densité de population, garde un caractère humain, grâce notamment à un habitat à majorité pavillonnaire de faible hauteur
- l'ambiance d'un milieu scientifique et culturel de haut niveau
- l'environnement naturel et verdoyant qui fait le charme de la Vallée de Chevreuse
- l'absence d'industries polluantes

Il est normal qu'une cité, sous peine de mettre en cause sa pérennité, évolue. Mais l'ASEOR demande que cette évolution tienne compte :

- des caractéristiques du cadre de vie auquel les Orcéens sont attachés
- de la nécessité d'améliorer ce cadre de vie en diminuant les nuisances de toute origine
- de l'identité de chaque quartier
- du respect de la propriété de chacun
- de l'avis de tous, après une large consultation, dans un esprit de réelle concertation et de coopération

**AUCUN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX NE SAURAIT ETRE ENTREPRIS
SANS LE RESPECT DE CES REGLES ELEMENTAIRES**

Si des restructurations de quartier sont décidées, l'ASEOR réagira en s'appuyant sur les bases suivantes :

- Lors des enquêtes nationales réalisées sur les souhaits des Français en matière d'habitat, les résultats expriment avec une grande constance que 80 % au moins de la population préfèrent vivre dans un pavillon individuel.
- Dans tous les cas, l'architecture qui présidera à l'organisation des nouvelles constructions et des différents espaces devra être particulièrement soignée pour embellir la ville et la rendre agréable en suivant la devise d'Aristote « Les villes doivent être construites pour protéger et rendre heureux leurs habitants ».
- Le développement de la ville doit s'appuyer sur un plan d'ensemble, dans le cadre duquel chaque opération sera réalisée. Le principal élément de ce plan est le P.O.S. établi pour la ville. Aucune dérogation ne doit être admise à ce P.O.S.. En

particulier l'ASEOR, s'oppose à la création de Z.A.C. qui peuvent permettre une urbanisation excessive et non maîtrisée.

- Le droit de préemption doit être limité, en ne prévoyant son utilisation qu'uniquement là où existent des projets précis d'utilité publique reconnue par la majorité des Orcéens.

Les autres actions déjà entreprises par l'ASEOR se poursuivent :

- Opposition à l'élargissement de la R.N. 118
- Maintien du statut actuel de la R.N. 188
- Opposition absolue à l'implantation de zones d'activité en site urbain
- Conservation des espaces verts
- Recherche de solutions aux problèmes de circulation et de déplacement dans la ville
- Respect de la réglementation (P.O.S., urbanisme...)
- Sauvegarde du caractère naturel et agricole du plateau de Saclay
- Lutte contre toutes les formes de nuisances : bruit (trafic autoroutier, avions, hélicoptères), pollution chimique (air, eau...), pollution visuelle (panneaux publicitaires...)
- Participation active à l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes

L'ASEOR EST TOUJOURS PRETE A VENIR EN AIDE A TOUS LES ORCEENS QUI ONT DES PROBLEMES LIES A L'ENVIRONNEMENT

L'action de l'ASEOR se développe en liaison avec l'Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay (U.A.S.P.S.) et avec les associations de défense e l'environnement aux niveaux local, départemental et régional.

Pour soutenir son action, l'ASEOR souhaite la participation du plus grand nombre d'Orcéens qui se sentent concernés par les différentes actions mentionnées

**L'ASEOR EST UNE ASSOCIATION
INDEPENDANTE DE TOUT PARTI POLITIQUE**